

Financements du gouvernement du Québec pour les groupes d'action communautaire autonome en santé et services sociaux de Montréal

Irritants structureaux des financements



RIOCM

**Regroupement intersectoriel
des organismes communautaires
de Montréal**

LES PARTICULARITÉS MONTRÉALAISES

- Inadéquation entre les territoires administratifs des différentes entités publiques qui s'impliquent dans les financements :
 - 1 région administrative - une île - un conseil d'agglomération;
 - 1 administration municipale (Ville-Centre);
 - 12 villes liées;
 - 19 arrondissements;
 - 5 CIUSSS;
 - 3 centres de services scolaires francophones et 2 commissions scolaires anglophones (avec des territoires superposés).
- Manque de reconnaissance des territoires naturels d'intervention des groupes par chacune des entités nommées précédemment.
- Structure du Réseau de la santé et des services sociaux (RSSS) plus complexe que dans la plupart des régions. (5 CIUSSS dont 1 CIUSSS responsable des subventions pour toute la région).
- Sous-traitance de la gestion des financements publics (subsidiarité) de plus en plus fréquente. Par exemple :
 - Alliances pour la solidarité Ville-MESS
 - Certaines mesures du Plan d'action gouvernemental québécois sur l'action communautaire,
 - Certaines mesures de la Direction régionale de santé publique (DRSP)

LES PARTICULARITÉS MONTRÉALAISES (suite)

- Bassin élevé de groupes communautaires qui permet de repérer les enjeux de financement plus rapidement et plus facilement. En corolaire, moins d'agilité pour régler les problèmes.
- Cohabitation historique de communautés culturelles et linguistiques diversifiées, avec des cultures d'organisation communautaires différentes de celles planifiées pour la majorité de la population québécoise.
- Lieu de convergence des populations marginalisées donnant lieu à l'émergence de groupes communautaires répondant à leurs besoins. Montréal «finance» le développement de groupes qui tendent à devenir nationaux à même les enveloppes régionales (attribuées par région administrative) en fonction du nombre de groupes préexistants.
- Intensité des crises sociales.
- Taux de pauvreté et de défavorisation très au-dessus de la moyenne provinciale.
- Cherté des baux locatifs et du prix d'achat des locaux et non-disponibilité d'espace pour les groupes communautaires.

LES CAUSES STRUCTURELLES DES IRRITANTS

- Méconnaissance (non-respect) de la Politique gouvernementale d'action communautaire (PAGAC) et des programmes (simplification des financements, respect de l'autonomie, modes de financement, prépondérance du financement à la mission, etc.).
- Méconnaissance (non-respect) de la Loi sur la gouvernance du système de santé et de services sociaux (LGSSS), article 111 et les articles suivants (critères d'admissibilité aux subventions).
- Difficultés d'arrimage entre Santé Québec et le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), et/ou entre d'autres départements à l'intérieur même d'une de ces organisations (ex. : une direction-programmes-services et la direction des partenariats communautaires).
- Méconnaissance de la structure montréalaise de gestion des financements en santé et services sociaux par les politiciens et les fonctionnaires ministériels.
- Trajectoires de fonds complexes, avec de trop nombreux paliers administratifs.
- Ingérence politique dans les programmes.
- Non-récurrence des financements.
- Sous-traitance de la gestion des fonds publics par des tiers (fondations, regroupements, tables de concertation, OBNL).

LES CONSÉQUENCES DES IRRITANTS

- Manque de cohérence entre la mesure du plan d'action gouvernemental et les appels de projets ou même l'utilisation des fonds (objectifs, groupes admissibles, types activités, population visée, etc.).
- «Perte» d'argent pour les groupes communautaires : détournement d'intention, utilisation à d'autres fins par les ministères ou les entités publiques, attribution erronée aux programmes-services des CIUSSS.
- Retards dans la confirmation de l'argent.
- Retards dans le versement de l'argent.
- Reconductions d'attribution de fonds trop tardives pour maintenir le personnel en place.
- Contrats vagues ou imprécis.
- Absence de contrat (occasionnant des difficultés avec les vérificateurs-comptables).
- Exigences de redditions de comptes communiquées après la réalisation des activités ou d'une partie importante des activités (pas la bonne collecte de données, etc.).
- Imprévisibilité financière se traduisant par une précarité des emplois et de l'organisme (maintien en mode survie).

LES IRRITANTS : LES CONSÉQUENCES DES CAUSES STRUCTURELLES (suite)

- Modification quasi annuelle des programmes (sans réel impact sur les populations visées).
- Perte d'expertise.
- Perte de temps de travail (pour le gouvernement et pour les groupes communautaires).
- Rupture de continuité des activités pour les citoyens, se traduisant par des difficultés d'accès et une perte de confiance envers les groupes communautaires.
- Montages financiers complexes (jusqu'à 30 programmes de financement public par groupes communautaires).
- Multiplication des financements ponctuels (1 an) : multiplication des appels de projets, des processus d'attribution, des processus de suivi et de reddition de compte.
- Plusieurs financements (mesures, enveloppes, programmes) aux trajectoires diverses, à l'intérieur même d'une entité publique ou d'un ministère, pour financer, finalement, les mêmes groupes communautaires, pour faire la même chose (c'est-à-dire leur mission!).
- Assimilation des groupes communautaires à des sous-traitants du réseau de la santé et des services sociaux.
- Dumping.
- Iniquités et compétition entre les groupes communautaires.

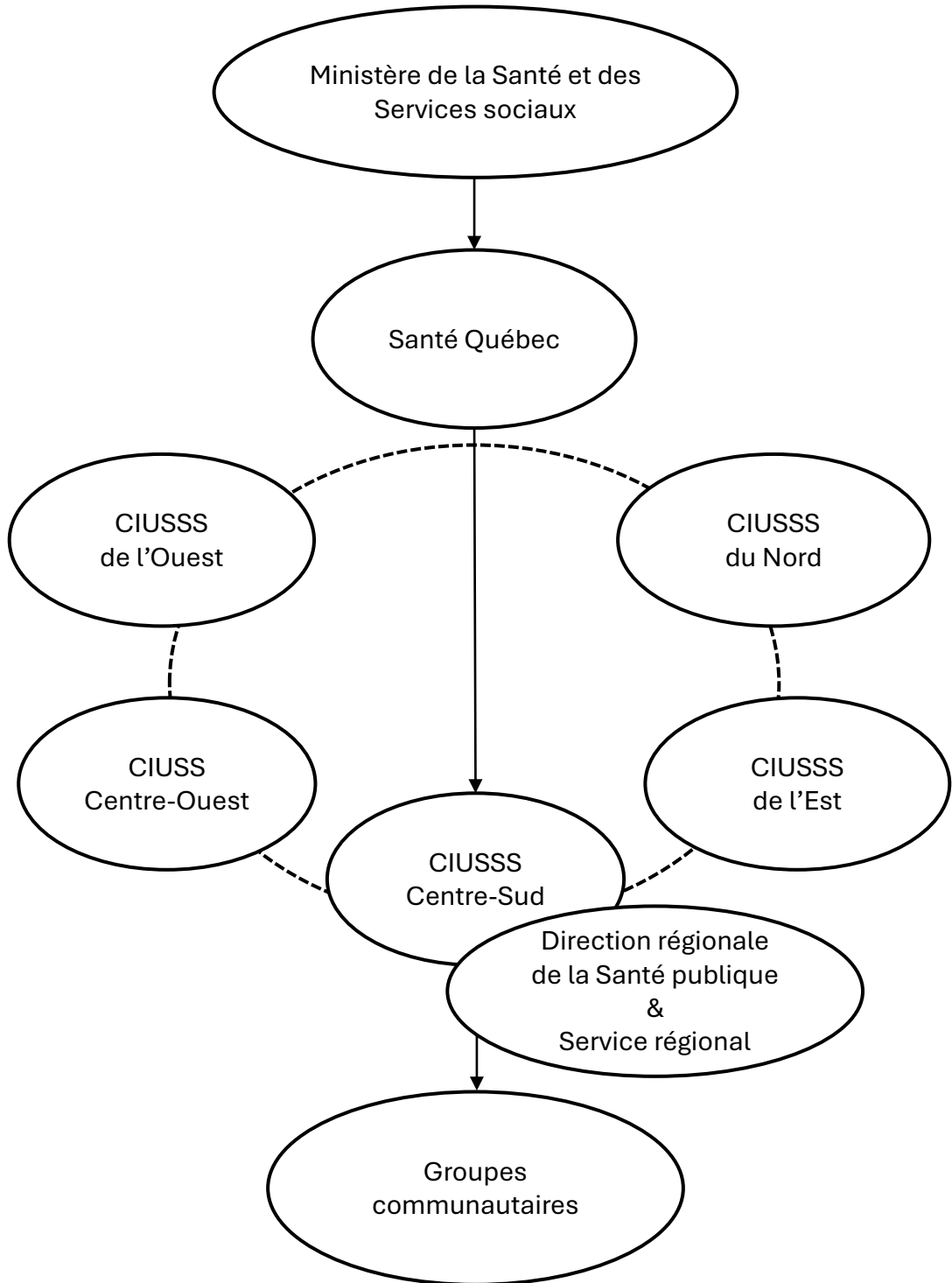
LES SOLUTIONS

- Favoriser le **financement à la mission** ou les subventions pour activités spécifiques à l'intérieur des programmes d'action communautaire autonome (ACA), comme le PSOC, lors de l'attribution de nouvelles enveloppes.
- Transférer les financements existants *hors PSOC* vers le PSOC. Tous les financements en SSS sont du PSOC et les 3 modes de financement existant à l'intérieur de ce programme permettent de répondre aux intentions gouvernementales.
- Consolidation des financements (regrouper les différents financements d'un organisme).
- Simplifier les trajectoires administratives à l'intérieur du Réseau de la santé et des services sociaux. Par exemple, utiliser les canaux existants plutôt que d'en créer sans cesse de nouveaux.
- Rendre récurrents les financements ponctuels pour les groupes communautaires lorsque les enveloppes sont récurrentes ou répétitives pour le gouvernement.
- Augmenter la durée des financements non récurrents (ex. : cycle de 5 ans).
- Respecter la légitimité des interlocuteurs régionaux reconnus du communautaire (les regroupements sectoriels et l'intersectoriel) et mettre en place de réels processus de consultation avec eux.

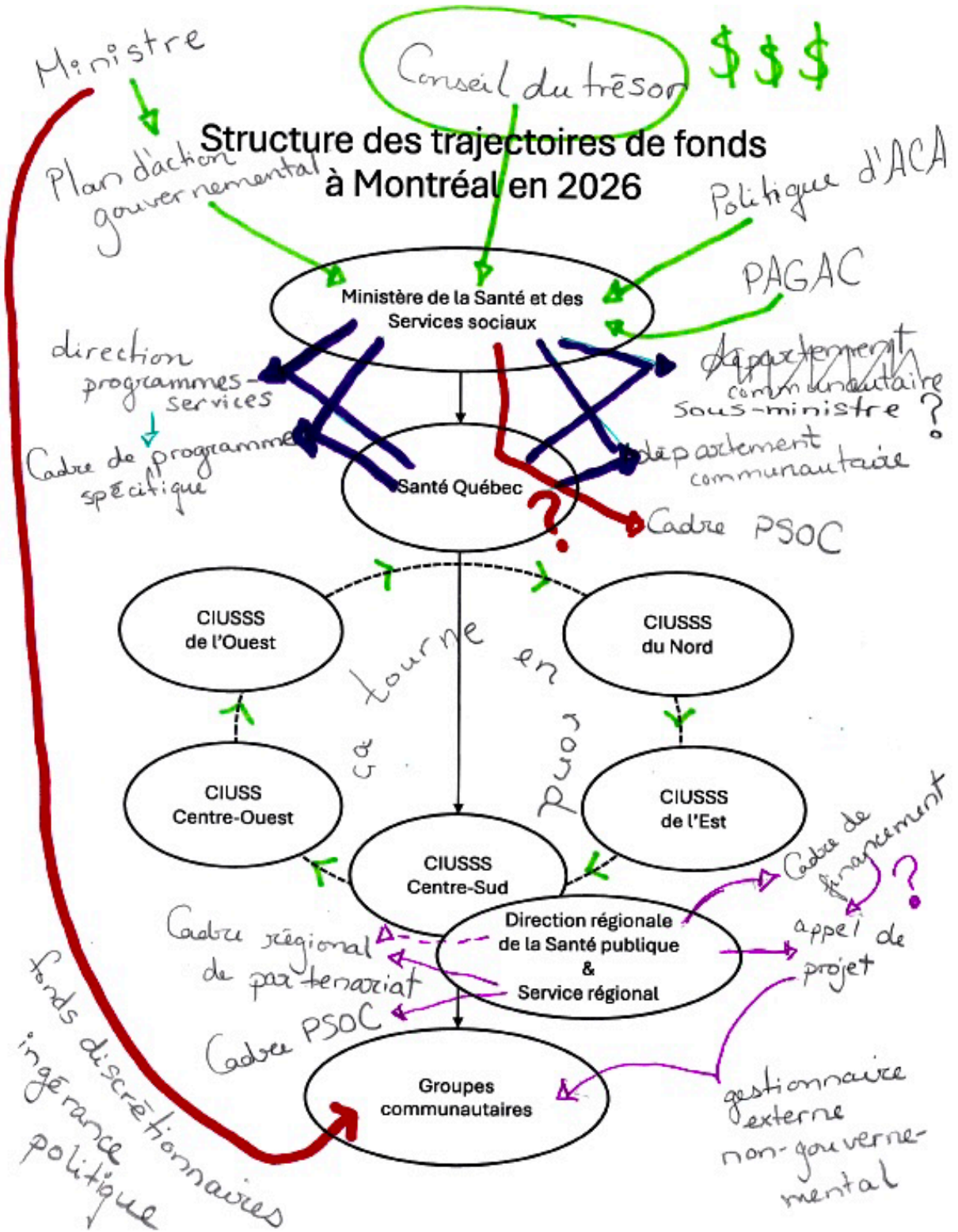
LES SOLUTIONS (suite)

- Procéder à des appels de projets clairs, transparents et équitables, dans des délais respectueux de la capacité de travail des groupes communautaires et de leur structure démocratique.
- Fournir des lettres de confirmation de financement avant le début de l'année financière visée par le financement.
- Fournir et signer les ententes de financement avant le début de la mise en place des activités.
- Prévoir au contrat tous les mécanismes de reddition de compte. Aucune exigence supplémentaire ne devrait être ajoutée en cours de réalisation des activités ou après.
- Verser une part importante ou la totalité du financement avant le début de la période d'activités prévue.
- Fournir un calendrier de dépôt détaillé pour chacun des financements.
- Fournir des avis de dépôts détaillés par programme.
- Aviser clairement par écrit si un groupe communautaire est en *suivi de gestion* (non-conformité au programme). L'avis de suivi de gestion doit comprendre les motifs et les attentes précises ainsi que les conséquences claires effectives ou possibles.
- Indexations annuelles systématiques.

Structure théorique des trajectoires de fonds à Montréal en 2026



Structure des trajectoires de fonds comme elle est vécue à Montréal en 2026



Structure des trajectoires de fonds souhaitée à Montréal en 2026

